



Facture de 10 ans en arrière

Par **Thierry**, le **08/02/2009** à **21:11**

Bonjour,

Je reçois une facture d'un garage auto datant de 10 ans en arrière. Je n'ai jamais reçu d'autre facture de rappelle avant aujourd'hui.

De plus le garagiste est aujourd'hui à la retraite. Est ce qu'il a le droit de facturer des services 10 ans après et est ce qu'il a le droit d'envoyer des factures alors qu'il est a la retraite.

D'avance merci.

Par **julius**, le **08/02/2009** à **22:54**

Bonsoir ,

Le délai de créance d'un professionnel a un particulier pour vente de marchandises est de 2 ans.

De plus , y a t il une entête à sa facture ?

La société existe t elle encore ?

Ou il y a abus de nom pour encaisser un chèque ou alors illégalité d'usage du commerce puisqu'il est à la retraite.

Enfin , il est peu être encore gérant , et non retraité (est ce un jugement de votre part ou une certitude ?)

Dans ce cas , il a le droit de faire appel de créance au nom de la société (mais le délai de

prescription reste le même)

Par **thierry**, le **15/02/2009** à **16:26**

Bonjour,

Merci d'avoir répondu aussi vite.

Il y a bien une entête à sa facture et le garagiste est bien a la retraite c'est une certitude.

Le délai de créance étant passé lui auusi, je vais attendre qu'il redonne des nouvelles.

Cordialement.